

L'engagement du CESE en faveur d'une communication non sexiste salué à l'Assemblée nationale



SÉANCES PUBLIQUES

PUBLIÉE LE 20/06/2016

Un amendement au projet de loi Égalité et Citoyenneté adopté en commission à l'Assemblée nationale salue l'exemplarité du CESE, signataire le 25 mai dernier, avec le [Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes \(HCEfh\)](#), de la convention d'engagement pour une communication sans stéréotype de sexe.

Sensibiliser sur le rôle de la langue dans la lutte contre les stéréotypes sexistes

[Cet amendement](#), déposé par 46 député.e.s et les membres du groupe socialiste, écologiste et républicain le 9 juin 2016 et adopté par la Commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi Égalité et Citoyenneté à l'Assemblée nationale, entend engager une réflexion de la part du Gouvernement et avec le Haut Conseil à l'Égalité, sur l'utilisation systématique et généralisée d'une communication sans stéréotype de sexe. Cette réflexion pourrait se traduire par la réalisation d'une charte, ou d'une circulaire enjoignant chaque instance publique à communiquer en utilisant une écriture inclusive et représentative des deux sexes. Le texte sera examiné en séance publique à partir du 27 juin.

Les député.e.s signataires de cette proposition ont salué l'engagement du CESE en faveur de l'égalité femmeshommes et rappelé que dans une étude d'octobre 2015 ([Les forces vives au féminin](#), Claire Guichet), le Conseil incitait déjà les défenseur.euse.s de l'égalité à utiliser une écriture sans stéréotype de sexe, c'est-à-dire usant du féminin et du masculin dans les messages adressés à tou.te.s.

Assemblée la plus paritaire de la République française, le CESE est convaincu que les stéréotypes, terreau du sexisme, sont profondément ancrés dans notre société et s'expriment dans le langage et la grammaire. Très engagé dans la lutte pour l'égalité femmes-hommes, le Conseil, à travers la [Délégation aux droits des femmes et à l'égalité](#) créée en 2000, a dans plusieurs travaux récents rappelé la nécessité de faire respecter le principe de laïcité, d'éduquer à l'égalité dès le plus jeune âge, de promouvoir la mixité et de briser l'engrenage des violences faites aux femmes.